

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-508

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 37
ÉTAT D

« Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Structures et dispositifs de sécurité routière	0	100 000 000
Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	0	0
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	100 000 000	0
Désendettement de l'État	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose abonder l'action 01 du programme 754 « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la

circulation routières » de 100 000 000 euros en ponctionnant l'action 01 « Dispositifs de contrôle » du programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière ».

La qualité de l'infrastructure routière de la France se dégrade, et de nombreuses difficultés de circulation et d'accidents sont directement liés au mauvais état de nos routes.

Pour réduire la sinistralité et la mortalité sur nos routes, cet amendement propose de mettre la priorité sur l'aménagement des zones accidentogènes, un meilleur entretien du réseau routier secondaire et la modernisation de nos infrastructures routières en général, plutôt que sur l'augmentation du nombre de radars et l'optimisation de leur utilisation.

De nombreux pays ont fait le choix de réduire leur dispositif de contrôle-sanction de la vitesse (Angleterre), voire même de se passer complètement des radars automatiques (Danemark) et se trouvent parmi les meilleurs pays européens en termes de sécurité routière. En France, en revanche, le nombre de tués sur les routes est resté stable (sans prendre en compte les périodes de confinement dues à la pandémie de la COVID-19), et ce malgré des radars toujours plus nombreux et des amendes toujours plus dissuasives. Cet amendement propose donc de donner davantage de crédits à l'amélioration de l'état de nos routes plutôt qu'à la mise en place de nouveaux radars.